

# Politique du militantisme

2015



## Table des matières

Introduction	2
Définition du militant	2
Définition du responsable du dossier	2
Principes directeurs du militantisme	3
Engagements et responsabilités d'Ex aequo envers ses militants	3
Engagement des militants	4
Choix des militants	5
Révocation ou fin de mandat	5
Mécanismes de dépôt des plaintes	5
Conclusion	6

## **Introduction**

Pour réaliser sa mission, Ex aequo a besoin du soutien de ses militants. Le militantisme chez les membres d'Ex aequo peut s'exprimer de différentes façons, soit en s'impliquant dans des instances décisionnelles, dans des comités de membres, dans des activités de soutien au secrétariat d'Ex aequo ou encore en représentant l'organisme auprès de diverses instances publiques et/ou communautaires.

Le but de la présente politique consiste à définir les engagements d'Ex aequo envers ses militants et ses attentes à l'égard de ceux-ci.

## **Définition du militant**

Le militant est une personne qui s'engage afin de mener un combat pour une idée au regard d'une adhésion (à un groupe) et d'une action pour faire prévaloir cette idée.

Les valeurs du militantisme :

Le militantisme est essentiel à toute société juste et démocratique. Il fait valoir les droits, les besoins des individus et les solutions visant la réponse aux besoins et le respect des droits des individus.

Le militantisme est profitable pour l'organisme et il est fondé sur des relations de réciprocité, car l'apport des militants permet à Ex aequo d'atteindre ses objectifs et en contrepartie, Ex aequo offre aux militants l'occasion de s'engager dans une démarche de participation citoyenne et de prendre à part à la construction d'une société inclusive, et ce, en fonction de leurs capacités et leurs champs d'intérêts propres.

## **Définition du responsable du dossier**

Il s'agit de l'employé chez Ex aequo qui a la responsabilité de développer et promouvoir les revendications d'Ex aequo relativement à un dossier.

## Principes directeurs du militantisme

Ex aequo reconnaît que les militants constituent une ressource humaine essentielle et s'engage à prendre des mesures pour les soutenir dans la réalisation de leurs mandats.

- ✚ Les pratiques de l'organisme assurent la participation efficace des militants;
- ✚ L'organisme s'engage à offrir un soutien aux militants, et ce, dans un milieu sécuritaire.

Les militants prennent des engagements envers l'organisme.

- ✚ Les militants se montrent respectueux envers les autres militants, les membres et les employés d'Ex aequo;
- ✚ Les militants font preuve de probité, d'un sens des responsabilités et d'intégrité dans l'exercice de leurs tâches ou de leurs mandats.

## Engagements et responsabilités d'Ex aequo envers ses militants

Ex aequo s'engage envers le militant à lui fournir les outils suivants :

- ✚ Remettre au militant la planification annuelle avec les objectifs et les attentes d'Ex aequo relatives aux responsabilités qui incombent au militant;
- ✚ Valider annuellement avec le militant son mandat;
- ✚ Prévoir des rencontres régulières et définir les moyens nécessaires pour favoriser la circulation de l'information et l'appropriation des enjeux, dans l'intérêt des membres;
- ✚ Favoriser l'implication du militant dans l'élaboration du bilan annuel et du plan d'action concernant les mandats qui lui sont confiés;
- ✚ Soutenir le militant dans la réalisation de ses représentations;
- ✚ Souligner annuellement l'apport du militant;
- ✚ Assurer les dépenses liées aux frais de représentation du militant.

Lorsque l'activité se déroule sur l'heure du repas, Ex aequo en assume les coûts, soit 15 \$ pour le dîner et 20 \$ pour le souper, sous présentation de facture. Ex aequo prend également en charge les frais d'inscription du militant à une activité (ex : formation, colloque, etc.) après approbation du responsable du dossier, et ce, en fonction des ressources disponibles.

## Militant délégué

Lorsqu'un militant est délégué par le responsable du dossier pour représenter officiellement Ex aequo lors d'activités à l'extérieur, comme par exemple

représenter l'organisme à une rencontre avec des intervenants d'un arrondissement, Ex aequo couvre les frais de déplacement, en privilégiant toujours le transport en commun. Si pour différentes raisons, le déplacement en taxi est plus approprié, le militant pourra le prendre après avoir obtenu l'accord du responsable du dossier. Dans l'éventualité que le militant délégué utilise sa voiture pour représenter l'organisme, Ex aequo lui remboursera au taux par kilomètre parcouru (aller et retour) du Gouvernement du Québec. En plus, lorsque l'activité se déroule sur l'heure du repas, Ex aequo en assume les coûts. Le militant a droit aux allocations de repas sur présentation de reçus. Les barèmes de celles-ci sont les mêmes que ceux de la convention collective.

## Engagement des militants

Trois principes guident l'implication du militant dans l'exercice de son mandat :

- ✚ L'imputabilité;
- ✚ La transparence;
- ✚ Le respect du processus démocratique chez Ex aequo.

Le militant convient avec le responsable du dossier des revendications et des actions à mettre de l'avant. Dans cet esprit, le militant s'engage à présenter les revendications d'Ex aequo auprès des acteurs concernés et à réaliser les actions qui auront été convenues avec le responsable du dossier.

La personne agit avec transparence en faisant circuler toute l'information pertinente. Lorsque nécessaire, le militant, en accord avec le responsable du dossier, doit consulter les membres d'Ex aequo.

Afin d'assurer les principes d'imputabilité, de transparence et les valeurs d'Ex aequo, le militant s'engage à :

- ✚ Représenter et défendre les intérêts des membres;
- ✚ Effectuer les mandats assignés avec efficacité et honnêteté
- ✚ Informer régulièrement le responsable du dossier de l'évolution des mandats et prendre une décision avec celui-ci sur les enjeux
- ✚ Respecter les ententes avec le responsable du dossier d'Ex aequo
- ✚ Acheminer régulièrement toute la documentation pertinente au responsable du dossier (procès-verbaux, rapports de rencontre, résumés, bulletins, etc.)
- ✚ Participer, au besoin, à des formations ou à des rencontres de travail d'Ex aequo
- ✚ Respecter le principe de confidentialité et le Code d'éthique d'Ex aequo



## Choix des militants

Ces critères permettent à Ex aequo de désigner ses militants de manière éclairée. Le militant doit répondre aux exigences suivantes :

- ✚ Être membre actif d'Ex aequo
- ✚ Vouloir militer en faveur de l'accessibilité universelle au nom d'Ex aequo
- ✚ Avoir de l'intérêt et être prêt à s'investir dans la défense collective des droits
- ✚ Respecter les pratiques et le mode de fonctionnement démocratique et consultatif d'Ex aequo
- ✚ Respecter les orientations et les positions développées au sein d'Ex aequo
- ✚ Dans le cas où l'instance serait jugée hautement stratégique, l'expérience antérieure de représentation de la personne et ses connaissances élargies de l'ensemble des enjeux pourraient devenir des critères de sélection prioritaires dans le choix du militant

## Révocation ou fin de mandat

Pour des raisons stratégiques, le mandat du militant peut prendre fin si Ex aequo juge opportun de se retirer d'un dossier.

Après évaluation, Ex aequo peut retirer le mandat du militant s'il constate un conflit d'intérêt, une perte d'éligibilité ou une incapacité à respecter ses engagements ou pour non-respect de la politique de militantisme ou tout simplement parce que cette représentation n'est plus nécessaire. Cette décision doit être prise par le responsable du dossier et doit être dûment justifiée.

Lorsque le militant souhaite mettre fin à son mandat, il doit en aviser le plus rapidement possible le responsable du dossier, afin que ce dernier puisse assurer la relève.

## Mécanismes de dépôt des plaintes

Advenant qu'un militant n'est pas d'accord avec une décision prise par le responsable du dossier, il est invité dans un premier temps à en discuter avec le responsable du dossier. Si le désaccord persiste, le militant pourra alors faire valoir son point de vue auprès du supérieur immédiat du responsable du dossier, soit l'adjoint à la direction ou le directeur général. En dernier recours, il pourra exposer son grief au conseil d'administration d'Ex aequo.

## **Conclusion**

Cette politique du militantisme se veut un outil qui permet de soutenir les personnes désireuses de s'investir chez Ex aequo. L'implication de ses militants illustre parfaitement la raison d'être d'Ex aequo. L'apport de ces derniers favorisera non seulement la réalisation de la mission d'Ex aequo, mais également l'édification d'une société inclusive.